

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : Mme REVEL (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - M. CONTESSE (pouvoir MME BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Travaux de piétonisation des rues des Forges, Longepierre, Jeannin et Verrerie, places Sainte Chapelle et Notre Dame - Attribution de fonds de concours - Convention à signer avec Dijon Métropole

Mme Martin-Gendre, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa compétence voirie, Dijon Métropole réalise en 2018 et 2019 la piétonisation des rues des Forges, Longepierre, Jeannin et Verrerie, ainsi que des places Sainte Chapelle et Notre Dame. Ce projet valorisant le centre-ville de Dijon et son attractivité en lien avec le réaménagement du Musée des Beaux-Arts, il est proposé que la ville de Dijon contribue par voie de fonds de concours au financement de cette opération.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 2 615 037 euros hors taxes, la ville de Dijon propose une contribution à hauteur de 27 % maximum du montant HT de l'opération, plafonnée à 706 060 euros.

La convention, dont le projet est joint à la présente délibération, fixant les modalités de participation de la commune, doit être signée avec Dijon Métropole.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - d'approuver la participation de la Commune de Dijon pour les travaux de piétonisation des rues des Forges, Longepierre, Jeannin et Verrerie, ainsi que des places Sainte Chapelle et Notre Dame pour un montant maximum de 706 060 euros ;

2 - d'approuver le projet de convention annexé à la délibération ;

3 - m'autoriser à apporter au-dit projet des modifications non substantielles ne remettant pas en cause son économie générale ;

4 - m'autoriser à signer la convention définitive;

5 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 51

Abstentions : 6